

BON DE PRISE EN CHARGE TRANSPORT

CONGRES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RHUMATOLOGIE

Samedi 16 mars 2019

Au New Cap EventCenter, 13 Quai de Grenelle, 75015 Paris

De 9h00 à 17h00

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues (SNMR), organisateur de la journée du 16 mars propose de prendre en charge vos frais de transport à hauteur de 100 € maximum.

[Vous achetez directement vos billets – nous procéderons au remboursement de vos frais](#)

<i>colonne réservée, ne rien inscrire</i>	<u>Conditions pour la prise en charge de vos frais de transport :</u>
	être adhérent au SNMR à jour de cotisation 2019,
	être en activité,
	être installé hors Ile-de-France,
	se déplacer en train ou avion (non pas en voiture personnelle ou de location),
	être présent au congrès le samedi 16 mars à Paris (émargement faisant foi),
	fournir par courrier les justificatifs de transport <u>originaux</u> à l'issue du voyage,
	Joindre au courrier <u>obligatoirement</u> votre RIB – IBAN pour le remboursement,
	Faire parvenir votre courrier <u>avant le 15 avril 2019</u> (cachet de la poste).

- Aucun remboursement ne sera possible si les conditions listées ci-dessus ne sont pas strictement respectées.
- Le remboursement de vos frais de transport est à hauteur de 100 euros maximum. Si vos frais sont inférieurs à 100 euros, votre remboursement ne saurait être supérieur à celui du justificatif. Si vos frais sont supérieurs à 100 euros, le delta sera à votre charge.
- La prise en charge de votre déplacement sera étudiée après réception de l'ensemble des pièces requises et vérification du respect des conditions de prise en charge.
- Le remboursement des frais de transport aura lieu uniquement par virement bancaire.
- **Justificatif à fournir pour voyage EN TRAIN :**
 - si le billet est acheté en guichet de gare, le justificatif doit être le titre de transport original cartonné sur lequel figure le montant du voyage,
 - si le billet est acheté sur internet et que vous avez un e-billet, le justificatif doit-être téléchargé sur oui.sncf (dans votre compte, rubrique mes commandes, télécharger le justificatif), il sera disponible à partir du lendemain de votre voyage.
- **Justificatif à fournir pour voyage EN AVION :**
 - la facture originale d'achat du billet + les copies des cartes d'embarquement.

A envoyer par courrier avant le 15 avril 2019

Liste des pièces :

- le présent bon de prise en charge recto-verso
- vos justificatifs de voyage originaux
- un RIB-IBAN pour remboursement

Votre contact :

APIRUBI SANTÉ (Fanny Devisme)
17 RUE DE LA SABLIERE
75014 PARIS
Tel : 06.69.66.30.57

Coordonnées – à compléter EN MAJUSCULES

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
TEL PRO	
TEL MOBILE	
EMAIL	

Description des frais – à compléter + joindre les factures justificatives (originaux impératifs)

DATE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL € TTC
	<u>TOTAL</u>	

<i>colonne réservée à l'organisateur, ne rien inscrire</i>	
	<i>Date de réception</i>
	<i>Justificatifs originaux</i>
	<i>Date du virement</i>

<u>Date + Signature + Cachet</u>